
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Ville d'**ALENÇON** (Département de l'Orne – Communauté Urbaine d'Alençon)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : Sous réserve de la production d'une délibération sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : Ensemble immobilier bâti cadastré section **AI n°s 789 et 210**, sis Rue de Lancrel sur le territoire communal et représentant une surface totale de 1 678 m².

URBANISME : **Zone UA au POS** : zone urbaine ayant un caractère de centre avec une densité assez élevée. Elle constitue la zone la plus dense de l'agglomération. C'est un secteur réservé à l'habitat et aux Activités qui en sont le complément naturel et souhaitable notamment les services, commerces, bureaux et équipements publics.

PROJET : Projet de reconversion : réhabilitation du bâti et création de 17 logements (1 T1, 11 T2, 4 T3 et 1 T4) par le Bailleur social "Logis Familial".

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **12 septembre 2019 – Avis favorable**
Densité : 30 logements/ha

PROPRIÉTAIRE : **Ville de PARIS**

ÉVALUATION
DOMANIALE : En cours d'évaluation

IMPUTATION : **Compte n° 961 006 - ALENÇON 40 Rue de Lancrel**
Enveloppe projet : 415 800 €

ROUEN le 16 septembre 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

**L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**

Dominique LEPETIT